



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2012

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente, F. Bosshard Dériaz, J. Cocquio, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz , H. Duriaux, F. George, J. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusée:	S. Moget
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusée :	D. Bolle de Paoli, adjointe
Procès-verbal :	C. Fournier (sur enregistrement)

La Présidente ouvre la séance en excusant l'absence de Mme Bolle de Paoli.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

➤ **Le procès-verbal du 14 mai 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Le Bureau n'a rien à annoncer.

3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Walthert :

- Rien à annoncer.

Communications de Mme Zach :

- Mme Bolle de Paoli est exceptionnellement absente ce soir, en raison de deux séances importantes concernant l'état civil et le Couffin.
- Mme Zach a rencontré les SIG concernant l'éclairage public communal. Un audit énergétique a été effectué et des travaux devront être réalisés (remplacement d'ampoules à mercure notamment). Le détail de ces travaux figure en page 2 du rapport que Mme Zach fait circuler en séance. Le montant induit (environ 31'900 francs) sera inscrit au budget 2013. Il restera ensuite à remplacer les lampes équipées de sodium à haute pression, pour un montant de 44'000 francs mais ces travaux moins urgents pourront être répartis sur plusieurs années.

M. George demande si la consommation énergétique des lampes de remplacement a été évaluée. Ces 40'000 francs peuvent paraître cher mais s'ils permettent d'économiser 5'000 francs d'électricité par année, le coût sera moindre.

Mme Zach répond que des ampoules à basse consommation énergétique seront posées en remplacement.

M. Schornoz demande si l'audit préconise des mesures obligatoires ou des recommandations.

Mme Zach précise que ces travaux, hormis les travaux précités qui sont urgents, devront être réalisés à long terme, modulés sur plusieurs années.

- Mme Zach a eu une autre séance avec les SIG concernant l'évacuation des eaux usées. Un contrôle a été effectué dans le cadre du contrat d'entretien qui lie la commune et les SIG. Des travaux urgents doivent être réalisés cette année encore s'agissant de réfection de fonds de cheminée et un meilleur écoulement pour éviter des dépôts. Ils ne figurent pas au budget 2012. Mme Zach tiendra les membres du Conseil informés du montant exact de ces travaux, dès l'obtention des devis.

M. Schornoz demande si cet entretien est intégralement pris en charge par les SIG ou si une part est communale.

Mme Zach répond que la part cantonale repose sur les SIG, qui décident des entreprises mandatées. Pour ce qui est de la part communale, la commune est libre de choisir les entreprises. Ce contrat d'entretien et de surveillance avec les SIG donne entière satisfaction ; les SIG viennent régulièrement, ils prennent le temps de donner toutes les explications utiles.

- Concernant les routes, le puits perdu sur le parking de la poste a été réalisé. Le département a fait changer et déplacer certains potelets à l'entrée de l'école selon l'autorisation accordée. Les travaux ont été réalisés aux frais du département.
- Le projet de giratoire à la sortie de La Petite-Grave avance. Une séance s'est tenue le 6 juin à la Mairie avec Mmes Zach et Walthert. Avant de déposer le projet pour autorisation, le DCTI voulait le présenter à la Mairie ainsi qu'aux propriétaires des parcelles qui seront touchées. Pour Pierre Gallay, il n'y a pas de problème. Il va même déposer en même temps que le département une demande d'autorisation pour modifier son parking. Concernant la famille Miville, la situation est un peu plus compliquée, reste à espérer qu'un arrangement pourra être trouvé. S'agissant du pourcentage que la commune paierait sur cette réalisation, rien n'a été fixé ; les discussions vont se poursuivre pour tenter de faire baisser la participation communale autant que possible.
- Concernant le PLQ dans lequel se trouve le terrain de la famille Pahud, le DCTI vient de répondre à la lettre de la Mairie du 10 mai 2012, dans laquelle elle demandait à être reçue au département avec l'architecte des Pahud. Des dates ont enfin été proposées pour le début juillet.
- CABG : le 24 mai 2012 a eu lieu une séance du conseil d'administration de CABG, lequel a vivement remercié le Conseil municipal de la Commune de Cartigny d'avoir accepté l'augmentation du capital-actions de 300'000 francs. Un rendez-vous est d'ores et déjà pris chez le notaire afin de faire libérer ce capital-actions. Deux signatures sont pour ce faire nécessaires et le Conseil d'administration a donc chargé Patric Hess et François Jaunin de signer les pièces officielles.
- Tournoi de football des élus : Mme Zach tient à féliciter l'équipe de Cartigny, qui a remporté le tournoi. Il faudra réfléchir à l'organisation du tournoi de l'année prochaine. Il pourrait se

tenir à Cartigny. M. Jaunin serait tout à fait partant pour donner un coup de main à l'organisation des matchs. A réfléchir dans le cadre de la commission culture, loisirs, sports.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- La Présidente se fait l'écho de Mme Bolle de Paoli pour annoncer, s'agissant du projet de crèche à Aire-la-Ville que les commissions « sociale » et « finances » se sont réunies le 22 mai dernier pour discuter du projet. Aucun rapport n'est soumis ce soir, dans l'attente du résultat des votations d'hier (contre-projet choisi) et en raison de questions restant en suspens : nombre de places à prendre, plan financier mieux ficelé, intérêt potentiel d'autres communes. La commune d'Aire-la-Ville est d'accord d'attendre la décision du CM jusqu'à septembre. La commune de Soral serait très intéressée par ce projet.

M. George rappelle que l'initiative 143 préconisait une place de crèche pour chaque enfant, alors que le contre-projet prévoit une place selon les besoins. Selon l'initiative, il appartenait aux communes de déterminer le nombre de places à ouvrir, alors que le contre-projet donne au canton et aux communes la responsabilité de définir les besoins. Quant au mode de financement, l'initiative préconisait que les communes paient l'investissement et le fonctionnement alors que selon le contre-projet les communes ne paieraient plus que l'investissement et se partageraient le fonctionnement avec l'Etat. L'entrée en vigueur du contre-projet interviendra dans les 5 prochaines années. Il semble peu probable que la loi d'application proposée par le Grand Conseil entre en vigueur dès septembre. Il conviendrait par conséquent d'attendre la mise en application de cette loi pour reprendre le sujet et se déterminer valablement sur ce projet de crèche.

M. Schornoz reconnaît que M. George a parfaitement raison sur le fonds. Reste à savoir si la commune d'Aire-la-Ville sera prête à attendre, alors même qu'elle a décidé de concrétiser ce projet, quel que soit le résultat de la votation.

M. George rappelle que le coût induit est important. Le fait d'attendre la loi d'application donnerait sans doute plus de chances au projet, dont les objectifs seraient dès lors un peu plus modérés, et qui serait donc plus acceptable au niveau financier pour la commune plutôt que de foncer et d'arriver avec des budgets extrêmement élevés qui feront l'objet d'un référendum, ou alors d'un vote négatif du CM, voire d'une augmentation liée des impôts communaux. Il est donc impératif d'attendre l'entrée en vigueur de cette loi d'application.

4. Propositions du maire et des adjointes

Aucune proposition n'est formulée.

5. Propositions et questions

- M. Schornoz relève que les poubelles et containers étaient pleins samedi, et l'étaient toujours lundi. Ce n'est pas la première fois et les odeurs commencent à se répandre.

Mme Zach prend note et fera le point avec Serbeco cet été, en leur demandant, le cas échéant, de venir en complément aux deux visites hebdomadaires. A Eaumorte, une poubelle n'avait pas été nettoyée, mais le nécessaire a été fait. Elle ajoute avoir anticipé la problématique des déchets au chemin des Bois-de-St-Victor en raison de la construction d'un petit immeuble à La Petite-Grave pour demander l'installation d'un nouveau container, financé par les propriétaires.

Mme Zach ajoute que les membres du Conseil ne doivent pas hésiter à contacter la mairie en cas de problèmes de ce genre. Elle leur donnera le détail de toutes ces interventions (tournées de relevés d'ordures et nettoyages - fréquences).

- M. Loeffel se réfère à l'audit énergétique ; il demande que ce rapport soit scanné et transmis aux membres du Conseil.

M. Duriaux note que les travaux sont à réaliser dans un délai de trois ans et qu'ils pourraient par conséquent être étalés au-delà de 2013, ce d'autant plus que les coûts sont importants.

- Mme Dubouloz relève qu'une nouvelle propriété est à vendre à Cartigny. Les finances de la commune ne sont pas au beau fixe mais il vaudrait peut-être la peine de se poser la question d'un démarchage ou d'une proposition d'achat à formuler, sachant que la commune a besoin de construire des logements pour ses jeunes. Il faudrait en tout cas en discuter.

Mme Zach indique avoir elle aussi entendu parler, sans rien d'officiel, de cette propriété à vendre à côté du Café de Cartigny pour la somme de 2'590'000 francs.

M. George estime qu'avant de parler finances, il faut évaluer l'opportunité d'une telle opération. La majorité du CM de l'ancienne législature avait, face à une opportunité de ce genre à La Petite-Grave, indiqué ne pas être vraiment intéressée à construire du logement pour les jeunes.

Mme Walthert juge que la problématique n'est pas la même dans la mesure où la construction existe déjà en l'occurrence.

M. Cogne relève qu'il est plus sympathique de loger des jeunes à proximité du centre, plutôt que dans un coin éloigné notamment de l'école. Cela étant, le bâtiment actuel doit pouvoir être rénové et aménagé en 4, voire 5 appartements, moyennant 1-1.5 millions, additionnés aux 2.5 millions d'investissement, soit un total de 4 millions pour 4-5 appartements, et donc un prix de revient par appartement à 1 million ce qui est hors de prix. La Commune pourrait s'engager dans cette opération pour autant qu'elle soit rentable.

M. Duriaux note qu'elle pourrait être rentable, mais pas avec des jeunes.

M. Cogne s'opposerait farouchement à ce que la commune devienne promoteur pour vendre et gagner de l'argent sur ses futurs communiens. Elle doit laisser ça à des gens dont c'est le métier. La commune aurait tout à perdre, en termes d'énergie et d'argent dépensés. Il vaut tout de même la peine de rester aux aguets.

M. Duriaux souligne que cette démarche de vouloir faire quelque chose pour les jeunes est assez juste, mais ce projet, pour être réaliste ne peut être développé que sur un terrain à bâtir appartenant à la commune. Il faut pouvoir négocier avec le département un déclassement de terrain communal.

Mme Zach évoque le grand terrain sis à proximité du cimetière, à la sortie du giratoire. C'est un terrain communal mais agricole. Une discussion doit être engagée sur la volonté - ou non - de faire du logement pour les jeunes, auquel cas les démarches doivent être initiées auprès du département.

M. Duriaux relève qu'il n'y a, de la part du département, aucune volonté de déclasser des zones situées hors des grands axes de transports publics.

M. George rappelle qu'un rapport relatif au PLQ est attendu depuis plusieurs mois, qui pourrait servir de base de travail pour répondre à ce genre de question.

- M. George revient sur un mail adressé par le secrétariat le 23 mai dernier concernant la demande de l'ACG d'octroyer une somme de 700'000 francs pour les centres de maintien à domicile et les foyers de jour pour l'année 2012. M. George relève que le fonctionnement de l'ACG ne répond pas aux règles de bonne gouvernance, ce qui est anormal. Les décisions de l'ACG sont soumises à un contrôle démocratique extrêmement limité ; il est en ce sens

d'autant plus problématique que les décisions du CM quant aux décisions transmises par l'ACG fassent l'objet d'un simple échange e-mail, sans être discutées en séances plénières au CM. M. George ne s'oppose pas au projet soumis mais estime que les objets transmis par l'ACG devraient au minimum être inscrits à l'ordre du jour des séances de CM. Il souhaite par ailleurs que les autorités communales présentes à l'ACG s'expriment sur les votes des magistrats, pour qu'il en reste une trace dans le PV, faute de quoi cette association autoproclamée qu'est l'ACG n'est plus soumise à aucun contrôle démocratique.

M. Cogne rebondit sur ces propos en rappelant que le CM s'était, face aux premières décisions à prendre quant à des objets de l'ACG, interrogé sur la manière de les aborder, pour arriver à la conclusion de cet échange mail, qui ne donne lieu à aucune discussion. L'idée ne pourrait-elle pas être lancée de désigner une commission habilitée à se réunir pour évoquer ces objets ACG, réfléchir véritablement à ces questions, en discuter le cas échéant avec l'exécutif pour savoir précisément de quoi il s'agit, et rendre ensuite rapport de manière à ce que le CM puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

M. George suggère, plutôt que de créer une commission ad hoc, que chaque sujet soit transféré à la commission concernée. Il constate que l'octroi de ces 700'000 francs pour les CMD et les FDJ a été adopté par 155 voix sur 182, mais que représentent ces 182 voix sachant qu'il y a 45 communes à Genève ? En faisant le total des 3 conseillers administratifs ou maire et adjoints par commune, plus les 5 de la Ville de Genève, on arrive à 137.

Mme Zach répond que les communes n'ont pas toutes le même nombre de voix. Cette question avait fait l'objet d'un vaste débat, les petites communes s'étant beaucoup bagarrées pour faire valoir leur poids.

Mme Walthert se propose de transmettre aux membres du CM les ordres du jour des assemblées de l'ACG, dès réception, pour pouvoir en parler en CM avant même l'Assemblée de l'ACG puis de donner ensuite au CM un retour des discussions de l'ACG.

Mme Zach précise que les membres de l'ACG reçoivent la présentation complète des objets soumis à l'assemblée. Ces documents pourraient être transmis aux membres du CM.

Il serait plus utile, juge M. Cogne, de destiner ces documents à la commission ad hoc, chargée de se réunir pour se pencher plus en détail sur ces objets.

M. Duriaux se demande si un tel processus se justifie vraiment, sachant que le vote du CM n'interviendrait qu'après le vote de l'exécutif et ne représenterait qu'une voix sur 182. Ne serait-il pas plus judicieux d'intervenir en amont, au niveau de l'exécutif qui vote en assemblée générale ?

Mme Zach relève que si les objets sont présentés préalablement en commission ad hoc, et que le CM prononce sur cette base un préavis défavorable, l'exécutif communal suivra ce positionnement en votant « non », même si ce vote n'aura que peu d'influence. Les Conseils municipaux ont ensuite la possibilité de faire valoir leur droit de veto à l'encontre des décisions prises par l'ACG.

M. Loeffel rappelle que cette discussion a déjà eu lieu. Ce droit de veto ne sert en fait à rien en raison du nombre trop important de communes qui doivent s'opposer pour invalider une décision de l'ACG. Les oppositions doivent de ce fait intervenir en amont, sur la base d'arguments étayés pour convaincre d'autres communes.

M. George estime que cette manière de faire, même si elle n'a pas grande influence, participe à l'éducation politique des membres du Conseil, à leur connaissance des dossiers. Il préfère s'exprimer sur un sujet, quitte à être minorisé au sein de l'ACG. Se pose toutefois la

question du délai entre la réception de l'ordre du jour de l'assemblée de l'ACG et ladite assemblée, qui laisse peu de temps pour convoquer une commission puis le CM.

Mme Zach indique que les ordres du jour sont transmis 10 jours avant les séances, ce qui est effectivement serré pour convoquer peut-être deux ou trois séances en fonction des objets.

M. Schornoz suggère que les ordres du jour soient transmis par mail aux membres du Conseil qui, sous réserve d'un sujet qui leur tient à cœur, demandent la réunion de la commission ad hoc. Il n'est pas utile de se prononcer sur des objets auxquels on ne connaît rien.

M. Cogne imagine que des commissions « spéciales » pourraient être convoquées, composées de tous les présidents de commissions, pour disposer ainsi des sensibilités de tout le monde pour se prononcer sur ces sujets-là.

M. George demande combien d'assemblées de l'ACG débouchent sur des décisions telles que celle relative au CMD et au FDJ.

Mme Walthert répond que 10 assemblées sont réunies chaque année. Sont présentées au CM les interventions qui touchent au Fonds intercommunal, soit moins d'une par mois.

M. Cogne propose que dès lors que figure à l'ordre du jour d'une séance de l'ACG une mention laissant supposer que l'on va toucher au Fonds intercommunal, les membres de l'exécutifs réunissent alors les présidents de commissions pour leur exposer le sujet, entendre leur sentiment, de manière à être plus proactif par rapport à ces décisions.

Mme Walthert suggère qu'à réception de ces ordres du jour intégrant des points touchant au FI, un message soit transmis aux présidents des commissions, pour une réunion possible le mardi soir, soit la veille de la séance ACG.

M. George rappelle que les conseils municipaux ne siègent pas en juillet et en août. Si une décision touchant au FI était prise à fin juin, les CM ne pourraient donc pas se prononcer.

Mme Walthert précise que le délai pour émettre un droit de veto est de 45 jours, mais il est suspendu durant l'été.

Fin de la séance à 21h30

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....